

Seul le prononcé fait foi

Madame la Déléguée Interministérielle à la sécurité Routière,
Mesdames et Messieurs les représentants de la Sécurité routière, du Ministère de l'Education Nationale, (selon réponses à invitation)
Mesdames et Messieurs les représentants de la Peep

La Fédération PEEP est heureuse de vous accueillir aujourd'hui pour la signature de la convention avec la Sécurité Routière.

Depuis 4 ans, le nombre des tués sur les routes a fortement baissé. Cependant, en dépit de nombreuses actions spécifiques les concernant (l'ASSR, le permis à un euro par jour, etc.) les jeunes continue de payer un tribut trop lourd à l'accident de la route : qu'ils soient piétons, passagers ou conducteurs, plus de 1 400 jeunes ont trouvé la mort dans un accident en 2006, dont plus de 300 avaient moins de 14 ans.

Sensible aux préoccupations des parents dans ce domaine, la Fédération PEEP s'investit depuis longtemps dans la prévention du risque routier. Elle mesure et étudie, chaque année, dans « L'Observatoire des parents d'élèves » l'opinion des familles : en 2003 par exemple, 74 % des personnes interrogées avaient peur que leur enfant soit victime d'un accident de la route !

Pour faire reculer encore le fléau de l'insécurité routière, il nous semble primordial de mobiliser tous les acteurs de proximité, pour éduquer nos enfants aux dangers de la route et les aider à prévenir l'accident.

Et parce que dans ce domaine aussi les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public constitue un relais important dans la lutte que nous menons tous afin d'enrayer la sinistralité et l'accidentologie dont sont victimes les jeunes.

De nombreuses associations locales PEEP mènent déjà des actions de prévention au sein des écoles, collèges et lycées de leur secteur.

Notre objectif, aujourd'hui, en signant cette convention avec la Sécurité Routière, est de pouvoir conjuguer mutuellement et de manière cohérente nos efforts afin de renforcer l'efficacité des messages et actions en direction des jeunes et de leurs familles. Car nous savons que le comportement de l'adulte constitue souvent le cadre de référence dans lequel s'inscrira le futur conducteur qu'est l'enfant.

Cette convention, que nous souhaitons décliner au niveau de chaque département, constitue également une reconnaissance officielle de l'action menée par certains de nos responsables en tant qu'acteurs locaux de Sécurité routière.

La prévention du risque routier est depuis longtemps au cœur des préoccupations de la Fédération PEEP. En 2003 déjà, nous avons organisé à Vichy une journée nationale d'action sur le thème « L'alcool au volant : les jeunes n'ont pas le temps de prendre de la bouteille ! ». Cette année encore, nous nous retrouverons à Chalon sur Saône, le 17 mars prochain, lors de notre Journée Nationale Prévention et Santé sur le thème de l'éducation à la sécurité routière.

Comme je vous l'ai dit, nous souhaitons que ce partenariat national ait des déclinaisons locales, partout où la PEEP est présente - de la maternelle au supérieur, en passant par les centres de formation des apprentis et l'enseignement agricole - afin de mobiliser les familles et leurs enfants contre le drame que constituent l'accident de la route et ses conséquences.

Mais nous espérons aussi, en informant mieux nos représentants locaux, jouer un rôle positif d'aiguillon pour une mise en œuvre plus rapide et efficace du continuum éducatif, et plus particulièrement de l'attestation de première éducation à la route.

La signature de cette convention représente pour nous, fédération de parents d'élèves, un engagement à agir au côté de la sécurité routière pour que la route de l'école, et plus généralement l'ensemble des routes, soient des lieux de vie et non plus des le théâtre de drames humains.

Je vous remercie encore de votre présence, qui témoigne de notre intérêt commun à ces questions, et donne la parole à Mme PETIT, déléguée interministérielle à la sécurité routière.